

Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles Val de Dagne/Montlaur du 12 Juin 2018

Présents : Mmes et MM Antonin ANDRIEU (Montlaur), André PECH (Arquettes-en-Val), Jean-Paul BERNEDE (Caunettes-en-Val), Jean-Louis AGUILHON (Fajac-en-Val), Fernand DELGADO (Labastide-en-Val), Marie-Anne BEDOS (Labastide-en-Val), Bernard CAMBRA (Mayronnes), Claudine FRABOULET (Montlaur), Claude LACUBE (Pradelles-en-Val), Lydie CAVAYE (Servies-en-Val), Jean GAVIGNAUD (Serviès-en-Val), Fabienne RANZA (Taurize), Michel ARIE (Villemur-en-Val)

Absents excusés : Xavier BEDOS (Rieux-en-Val), Magali ARNAUD (Villar-en-Val)

Secrétaire de séance : Mme FRABOULET Claudine

I – Personnel : contrats :

Il y a lieu de renouveler les contrats suivants :

- Accompagnatrice de bus (Labastide) à raison de 9h20 par semaine scolaire soit un total de 335.88 heures annualisées, et ce, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2018.
- Agent chargé d'effectuer l'entretien dans les écoles à raison de 8h25 par semaine annualisées, et ce, pour une durée d'un an à compter du 07 Juillet 2018.

Cette question est adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne le renouvellement des contrats des agents chargés de la préparation des repas à la cantine (cuisinière et aide cuisinière), celui-ci ne pourra intervenir qu'après le résultat du Comité Médical (courant juillet) qui devra statuer sur la prolongation ou non de l'arrêt longue durée de la cuisinière en poste.

Cette question est adoptée à l'unanimité

II – Dettes cantine

Antonin ANDRIEU informe ses collègues d'un courrier émanant de Xavier BEDOS, Maire de Rieux-en-Val, excusé pour cette réunion car retenu sur son village par une animation culturelle, précisant les décisions votées à l'unanimité par son Conseil Municipal, à savoir :

- Hors de question que le SIVOS prenne en charge les dettes de cantine, sinon donnons la gratuité à toutes les familles pour l'égalité de tous (chaque commune doit gérer sa dette)
- Informer le Maire de la commune concernée le plus rapidement possible avant que les sommes soient trop importantes (négociations internes)

- Mettre en place des mesures de recouvrement rapide afin de moins pénaliser les familles avec des sommes trop importantes.

Les élus du SIVOS présents, sont d'accord sur les deux derniers points, mais rejettent à l'unanimité la gratuité à toutes les familles.

Il est précisé que le manque à gagner dans ce contexte serait de l'ordre de 25 000 € par an alors que les dettes sont d'environ 3 000 € représentant environ 12 % des sommes encaissées si l'on se réfère à l'année 2017.

En ce qui concerne les mesures de recouvrement, elles sont prises en compte par la Perception à travers diverses étapes :

- Lettres de relance
- Mise en demeure
- Intervention auprès de la CAF, de l'employeur, de la banque, d'un huissier

Il est d'ailleurs constaté des premiers retours au niveau des remboursements.

L'état des dettes dans le passé était adressé une fois par an au SIVOS par la Perception, lors de la préparation du Budget.

Dorénavant il y a possibilité de consulter directement ces données. Une mise au point régulière sera envoyée aux Mairies.

III – Questions diverses

- Monsieur Andrieu informe ses collègues que le Bassin d'Ecoles a été retenu dans le cadre de l'AAP « Ecoles numériques innovantes et ruralité 2017 ». Il rappelle qu'une enveloppe de 4 000 € a été inscrite au Budget 2018.

- Lors du Conseil d'Ecoles du 11 Juin, il a été demandé par les Enseignants s'il pouvait être envisagé de reporter le budget inutilisé sur l'année suivante. Il est rappelé que les dépenses de fonctionnement ne peuvent être reportées. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci doivent faire l'objet d'un projet bien précis et engagé pour être reportées.

Il est donc proposé, dans la mesure, où l'enveloppe d'investissement de 1 000 € budgétée chaque année n'est pas entièrement utilisée, et qu'une dépense particulière dépasse ce montant, d'inscrire la somme nécessaire sur un projet précis.

- La commande d'une cabane pour intégrer la cour de l'école maternelle de Montlaur est en cours pour un montant de 604,99 € TTC. Une somme de 1 500 € avait été inscrite au budget 2018. Cet équipement arrivera en kit et devra par conséquent être monté par le personnel technique.
- Les élus s'étonnent de la décision des enseignants de ne plus participer à des concours proposés par toute entreprise privée. Cette décision fait suite à la réclamation d'une famille suite à un concours de dessins organisé par le crédit

agricole, celle-ci s'interrogeant sur les objectifs pédagogiques de cette opération et sur son opportunité pour l'école publique.

- Il est précisé que la remise des dictionnaires aux élèves de CM passant en 6^{ème} aura lieu le Lundi 2 Juillet à 17 h 30.

La séance est levée à 19 h 20.

Le Président



S.I.V.O.S.
BASSIN D'ECOLES
VAL-DE-DAGNE-MONTLAUR
11220 MONTLAUR
Tél. 04 68 24 80 44 - Fax 04 68 24 01 57

Le Secrétaire

